



Date de la convocation :
03/11/2022
Date d'affichage : 03/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 06

Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à 12H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphany SALSI, Jean-Claude SILLET

Pouvoirs : Fabien LOBJOIT donne pouvoir à Pierre LHOTTE, Christophe COUVREUR donne pouvoir à Jean-Claude SILLET, David BRU donne pouvoir à Christian SORTON et Corinne ZAETTA donne pouvoir à Philippe AUBIER.

DELIBERATION
N° 2022/05/01

Secrétaire de séance : Stéphany SALSI

OBJET :

Révision allégée n°1 du Plan
Local d'Urbanisme : Avis sur
approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-8 à L.153-23 et L.153-31 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Branscourt, approuvé le 27 mars 2017,

Vu sa délibération n° 2020/04/07 en date du 18 juin 2020 demandant à la communauté urbaine du Grand Reims de faire évoluer le PLU de Branscourt afin de permettre l'installation d'activités non agricoles d'un centre équestre en zone agricole du PLU,



Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le 07/11/2022

ID : 051-215100751-20221107-DELIB20220501-DE

Vu la délibération n° CC-2020-195 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims en date du 19 novembre 2020 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU et en définissant les objectifs,

Vu la décision n° BC-2020-48 du bureau communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims en date du 10 décembre 2020 définissant les modalités de concertation de la révision allégée n°1 du PLU,

Vu la décision n°MRAe 2021DKGE258 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 15 novembre 2021 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de révision allégée n°1 du PLU,

Vu sa délibération n° 2022/01/01 en date du 1^{er} février 2022 émettant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt de projet de révision allégée n°1 du PLU,

Vu la délibération n° CC-2022-62 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims en date du 31 mars 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 20 juillet 2022,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Marne en date du 14 juin 2022,

Vu l'arrêté n° CUGR-DUPAACV-2022-073 de Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims en date du 11 juillet 2022 soumettant à enquête publique le projet de révision allégée n°1 du PLU,

Vu l'enquête publique qui a eu lieu en mairie de Branscourt du 05 septembre 2022 au 06 octobre 2022,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du projet de de révision allégée,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le 07/11/2022

ID : 051-215100751-20221107-DELIB20220501-DE



Après en avoir délibéré, **à 9 voix POUR, et 1 CONTRE :**

DECIDE,

- d'émettre un avis favorable à l'approbation de la révision allégée n° 1 du PLU tel qu'annexé à la présente,

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Branscourt

Le : 07 Novembre 2022

Le Maire

Pierre LHOTTE



